

Guide de lecture des tableaux de contrôle Enquête de coût psy 2015

Table des matières

1. Analyse des SAC.....	3
1.1. Répartition des charges nettes par titre et par section	3
1.2. Charges de personnel comparées aux données établissement N-1 par SAC.....	4
1.3. Evolution du coût d'ETP PM des SAC par rapport N-1	5
1.4. Evolution du coût d'ETP PNM des SAC par rapport N-1.....	6
2. Activité RIMP	6
2.1. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge à temps complet.....	7
2.2. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge à temps partiel	7
2.3. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge ambulatoire	7
2.4. RIMP en incohérence	7
2.5. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau plancher	8
2.6. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau fin	9
3. Analyse des SAMT	10
3.1. Pourcentage d'UO par type de bénéficiaire pour les SAMT concernés par la PSY	10
3.2. Répartition des charges nettes par titre et par section	11
3.3. Evolution du coût d'ETP PM des SAMT par rapport N-1	12
3.4. Evolution du coût d'ETP PNM des SAMT par rapport N-1	13
4. Analyse des activités spécifiques	14
4.1. Liste des activités spécifiques avec PM à 0 euros	14
4.2. Liste des activités spécifiques avec PNM à 0 euros.....	14
4.3. Evolution du coût d'ETP PM des Activités spécifiques par rapport N-1.....	15
4.4. Evolution du coût d'ETP PNM des Activités spécifiques par rapport N-1	16
5. Synthèse	17
5.1. Synthèse des coûts moyens des ETP par type de SA.....	17
5.2. Focus sur les honoraires libéraux et redevance	17
5.3. Montant des charges nettes majorées des SAC PSY (LM au prorata du titre 2).....	19
5.4. Montant des charges nettes majorées des SAC PSY (LM via les clés de répartition)	20
5.5. Coût journalier des SAC et activités spécifiques PSY (LM au prorata du titre 2)	21
5.6. Coût journalier des SAC et activités spécifiques PSY (LM via les clés de répartition)	22

1. Analyse des SAC

1.1. Répartition des charges nettes par titre et par section

SAC	Libellé saisi de la SAC	Libellé officiel de la SAC	T1PM euros	T1PM %	T1PN M euros	T1P NM %	T2 euros	T2 %	T3 euros	T3 %	T4 euros	T4 %	Montant total euros	Total
SAC 1														100 %
SAC 2														
..														
Total														

Objectif du tableau : Contrôler la cohérence des imputations analytiques sur les sections PSY par le poids des postes principaux de charges directes (nettes de produits de titre 3).

Sources : Feuille "cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin" du classeur RTC.

Charges de Personnel Médical : (yc 62113, 6215PM, 6214PM, 6484PM, 6223, 6216PM, 6218PM).

Charges de Personnel Non Médical : (yc 62111, 62114, 6215PNM, 6214PNM, 6484PNM, 6216PNM, 6218PNM).

Action : En cas d'identification d'anomalies, les corrections se feront sur l'onglet "cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin".

1.2. Charges de personnel comparées aux données établissement N-1 par SAC

SAC	Libellé saisi de la SAC	Libellé officiel de la SA	N		N-1		Evolution N/N-1 en %	
			Personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM)	Personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PNM)	Personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM)	Personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PNM)	Personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM)	Personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PNM)
SAC 1								
SAC 2								
...								
Total								

Objectif du tableau : s'assurer de la cohérence des évolutions de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Feuille « cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC.

Charges de Personnel Médical = Charges de Personnel Médical (CT1PM) - compte 621 en lien avec PM (CT1PM621) - compte 6484 en lien avec PM (CT1PM6484)

Charges de Personnel Non Médical = Charges de Personnel Non Médical (CT1PNM) - compte 621 en lien avec PNM (CT1PNM621) - compte 6484 en lien avec PNM (CT1PNM6484)

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger les charges, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

1.3. Evolution du coût d'ETP PM des SAC par rapport N-1

SAC	Libellé saisi de la SAC	Libellé officiel de la SAC	Charges de personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N	ETP de personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N	Charges / ETP N	Charges de personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N-1	ETP de personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charge ETP référe N-1
SAC 1										
Total										

Objectif du tableau : s'assurer de la cohérence des évolutions des couts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Feuilles « cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC.

Coût / ETP = Charges ETP (titre 1- 621 - 6484) / tous les ETP (yc internes et étudiants)

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

Focus : Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifier auprès du superviseur dans le cas contraire.

1.4. Evolution du coût d'ETP PNM des SAC par rapport N-1

SAC	Libellé saisi de la SAC	Libellé officiel de la SAC	Charges de personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N	ETP de personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N	Charges / ETP N	Charges de personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N-1	ETP de personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Chargé ETP référent N-1
SAC 1										
Total										

Objectif du tableau : s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Feuilles « cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC.

Coût / ETP = Charges ETP (titre 1- 621 - 6484) / tous les ETP

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

Focus : Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifier auprès du superviseur dans le cas contraire.

2. Activité RIMP

2.1. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge à temps complet

Age		Année N	Année N-1	Evolution en %
Adulte	Nombre de RPSA transmis			
	Séjours : Durée moyenne d'hospitalisation (DMH)			
	Séjours : Nombre de journées de présence			
	Séjours : Nombre de nuits			
	Séjours : Nombre de patients			
Enfant	Nombre de RPSA transmis			
	Séjours : Durée moyenne d'hospitalisation (DMH)			
	Séjours : Nombre de journées de présence			
	Séjours : Nombre de nuits			
	Séjours : Nombre de patients			

La DMH se calcule en divisant le nombre de journées de présence par le nombre de patients.

2.2. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge à temps partiel

Age		Année N	Année N-1	Evolution en %
Adulte	Nombre de RPSA transmis			
	Séjours : Nombre de journées présence			
	Séjours : Nombre de demi-journées présence			
Enfant	Nb de RPSA transmis			
	Séjours : Nombre de journées présence			
	Séjours : Nombre de demi-journées présence			

2.3. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge ambulatoire

Age		Année N	Année N-1	Evolution en %
Adulte	Nombre de R3A transmis			
Enfant	Nombre de R3A transmis			

On compte dans le nombre de R3A transmis seulement ceux où il y a un lieu de l'acte renseigné.

2.4. RIMP en incohérence

Age		Année N	Année N-1	Evolution en %
Adulte	Nombre de RPSA sans FA			
Adulte	Nombre de R3A sans code lieu			
Enfant	Nombre de RPSA sans FA			
Enfant	Nombre de R3A sans code lieu			

Correspond à une FA ou un code lieu non renseigné ou vide dans le RIMP.

Objectif des tableaux : s'assurer de la cohérence des évolutions d'activité d'une année sur l'autre.

Sources : RIMP N et N-1. – Tableau Ovalide Psy 1.D.2.SYNTHA

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

2.5. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau plancher

SA	Niveau plancher	Age	Type d'hospitalisation	Nombre de journées/actes RTC	Nombre de journées/actes RIMP	Ecart	Evolution en %
9344111	01-TC 24H	Adulte	HC				

Objectif du tableau : s'assurer de la cohérence du recueil de l'activité entre le RTC et le RIMP.

Sources : RIMP et Feuille « Recueil des UO » du classeur RTC.

Action : En cas d'écart, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

2.6. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau fin

SA	Niveau plancher	Niveau fin	Age	Type d'hospitalisation	Nombre de journées/actes RTC	Nombre de journées/actes RIMP	Ecart	Evolution en %
93441111	01-TC 24H	01-Hospit Temps Complet	Adulte	HC				

Objectif du tableau : s'assurer de la cohérence du recueil de l'activité entre le RTC et le RIMP.

Sources : RIMP et Feuille « Recueil des UO » du classeur RTC.

Information : Seuls les niveaux fins sont indiqués dans ce tableau ; les SAC où il n'y a pas de niveau fin ne sont pas présentés dans ce tableau mais dans le tableau précédent.

Pour la SAC de géronto psychiatrie adultes et la SAC adolescents dans une unité dédiée, il n'est pas possible de repérer ces activités dans une RIMP puisqu'il s'agit d'une unité spécifique de l'hospitalisation temps plein (FA=01). Ces activités seront donc dans la partie hospitalisation à temps plein (01-Hospit Temps Complet) dans le RIMP.

Action : En cas d'écart, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

Si l'établissement n'a qu'une seule section fine dans un niveau plancher, il serait plus précis de créer la SA au niveau fin.

3. Analyse des SAMT

3.1. Pourcentage d'UO par type de bénéficiaire pour les SAMT concernés par la PSY x SAMT ont des UO sur des sections PSY sur x SAMT.

SAMT	Libellé saisi de la SAMT	Libellé officiel de la SAMT	Mode de fonctionnement	Nature de l'UO	Nombre d'UO PSY (SAC, CONSULT, ACTSPE PSY)	% d'UO PSY (SAC, CONSULT, ACTSPE PSY)	Nombre d'UO SAC, CONSULT, ACTSPE hors PSY	% d'UO PSY SAC, CONSULT, ACTSPE hors PSY	Nombre d'UO pour les autres	% d'UO pour les autres
SAMT 1										
SAMT 2										
...										

Objectif du tableau : Connaître la part de l'activité de l'établissement dédiée à la psychiatrie par rapport aux autres champs de l'hospitalisation (MCO, SSR, HAD).

Sources : Feuilles « Recueil des UO », « Clé Cli » et « Clé Act. Spé. » du classeur RTC.

Nombre d'UO PSY est calculé en sommant les clés indiquées sur les SAC PSY, CONSULT PSY et activités spécifiques PSY dans les feuilles « Clé Cli » et « Clé Act. Spé. ».

Le nombre d'UO SAC, CONSULT et ACTSPE hors PSY est calculé en sommant les UO pour les patients hospitalisés par l'établissement, pour les patients en externe par l'établissement et pour les patients pris en charges au titre des Act. Spé. en enlevant le nombre d'UO PSY déjà calculé dans la feuille « Recueil des UO ».

Le nombre d'UO autres est calculé en sommant les UO pour d'autres établissements, pour les CRA, Médecine du travail, Etalonnage et Autres dans la feuille « Recueil des UO ».

Seules les SAMT ayant au moins une UO sur la PSY sont présentées dans ce tableau.

Action : En cas de valeurs aberrantes ou atypiques, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

3.2. Répartition des charges nettes par titre et par section

SAMT	Libellé saisi de la SAMT	Libellé officiel de la SAMT	T1PM euros	T1PM %	T1PN M euros	T1P NM %	T2 euros	T2 %	T3 euros	T3 %	T4 euros	T4 %	Montant total euros	Total
SAMT 1														100 %
SAMT 2														
..														
Total														

Objectif du tableau : Contrôler la cohérence des imputations analytiques sur les SAMT (concernées par la PSY) par le poids des postes principaux de charges directes (nettes de produits de titre 3).

Sources : Feuille « cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC.

Charges de Personnel Médical : (yc 62113, 6215PM, 6214PM, 6484PM, 6223, 6216PM, 6218PM).

Charges de Personnel Non Médical : (yc 62111, 62114, 6215PNM, 6214PNM, 6484PNM, 6216PNM, 6218PNM).

Action : En cas d'identification d'anomalies, les corrections se feront sur l'onglet "cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin"

3.3. Evolution du coût d'ETP PM des SAMT par rapport N-1

SAMT	Libellé saisi de la SAMT	Libellé officiel de la SAMT	Charges de personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N	ETP de personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N	Charges / ETP N	Charges de personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N-1	ETP de personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETP référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
SAMT 1											
Total											

Objectif du tableau : s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Feuilles « cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC.

Coût / ETP = Charges ETP (titre 1- 621 - 6484) / tous les ETP (yc internes et étudiants)

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

3.4. Evolution du coût d'ETP PNM des SAMT par rapport N-1

SAMT	Libellé saisi de la SAMT	Libellé officiel de la SAMT	Charges de personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N	ETP de personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N	Charges / ETP N	Charges de personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N-1	ETP de personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETP référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
SAMT 1											
Total											

Objectif du tableau : s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Feuilles « cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC.

Coût / ETP = Charges ETP (titre 1- 621 - 6484) / tous les ETP

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

4. Analyse des activités spécifiques

4.1. Liste des activités spécifiques avec PM à 0 euros

Activité spécifique	Libellé saisi	Libellé officiel
PSY001	CUMP	CUMP
PSY039	Activité spécifique autre	Activité spécifique autre

Objectif du tableau : Le tableau présente la liste des activités spécifiques sans charge de personnel médical.

Sources : Feuille « cpte_CN Act.Spé. » du classeur RTC lorsque CT1PM est nul.

Action : L'établissement doit procéder à la correction de ses données et/ou justifier auprès du superviseur.

4.2. Liste des activités spécifiques avec PNM à 0 euros

Activité spécifique	Libellé saisi	Libellé officiel
PSY001	CUMP	CUMP
PSY039	Activité spécifique autre	Activité spécifique autre

Objectif du tableau : Le tableau présente la liste des activités spécifiques sans charge de personnel non médical.

Sources : Feuille « cpte_CN Act.Spé. » du classeur RTC lorsque CT1PNM est nul.

Action : L'établissement doit procéder à la correction de ses données et/ou justifier auprès du superviseur.

4.3. Evolution du coût d'ETP PM des Activités spécifiques par rapport N-1

Activité spécifique	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Charges de personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N	ETP de personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N	Charges / ETP N	Charges de personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N-1	ETP de personnel médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1
PSY001									
Total									

Objectif du tableau : s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Feuilles « cpte_CN Act.Spé. » et « ETPR Act.Spé. » du classeur RTC.

Coût / ETP = Charges ETP (titre 1- 621 - 6484) / tous les ETP (yc internes et étudiants)

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier la variation auprès du superviseur.

4.4. Evolution du coût d'ETP PNM des Activités spécifiques par rapport N-1

Activité spécifique	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Charges de personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N	ETP de personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N	Charges / ETP N	Charges de personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N-1	ETP de personnel non médical salarié (hors 621 et 6484 PM) N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	C
PSY001										
Total										

Objectif du tableau : s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Feuilles « cpte_CN Act.Spé. » et « ETPR Act.Spé. » du classeur RTC.

Coût / ETP = Charges ETP (titre 1- 621 - 6484) / tous les ETP

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

5.1. Synthèse des coûts moyens des ETP par type de SA

Type de SA	Type de personnel	Minimum	Moyenne	Maximum
SAC	PM			
SAC	PNM			
SAMT	PM			
SAMT	PNM			
Act spé	PM			
Act spé	PNM			

Objectif du tableau :

Ce tableau permet aux établissements ayant des charges de personnel conséquentes d'avoir un tableau de synthèse des atypies sur les montants par ETP par type de personnel. L'intérêt est de voir de façon très rapide les éventuelles incohérences.

Sources : Feuilles « cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin », « cpte_CN Act.Spé. », « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR Act.Spé. » du classeur RTC.

Coût / ETP PM = Charges ETP PM (titre 1- 621 - 6484) / tous les ETP PM (yc internes et étudiants)

Coût / ETP PNM = Charges ETP PNM (titre 1- 621 - 6484) / tous les ETP PNM.

Focus : Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifier auprès du superviseur dans le cas contraire.

Les ratios nuls ne sont pas pris en compte dans le calcul, c'est-à-dire que l'on prend en compte dans le calcul du ratio seulement les montants positifs et le nombre d'ETP positif afin de calculer ensuite le ratio minimum, moyen et maximum et ainsi voir les dispersions sur chaque type de personnel.

Action : Pour savoir de quelle SA il s'agit, il faut aller dans les onglets des SA idoines puis si nécessaire corriger dans ARCAH.

5.2. Focus sur les honoraires libéraux et redevance

Montant des honoraires des libéraux (compte 6484)	Compte de redevance (compte 753)

Objectif du tableau : vérifier que les établissements qui ont des charges dans le compte 6484 ont déclaré un montant de redevance et inversement.

Sources : Feuille « Charges et produits du CRP » du classeur RTC.

Action : Corriger dans le classeur ARCAH le cas échéant

5.3. Montant des charges nettes majorées des SAC PSY (LM au prorata du titre 2)

Type d'hospitalisation	SA	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Montant total charges nettes	Charges de LM au prorata du T2	Charges de SAMT (avec LM au prorata du T2)	Montant imputé LGG	Montant imputé STR	Montant Total charges nettes majorées	Répartition
HC	SAC 1									
HC	SAC 2									
<i>HC</i>	<i>Total</i>									
HP	SAC 3									
HP	SAC 4									
<i>HP</i>	<i>Total</i>									
Ambu	SAC 5									
Ambu	SAC 6									
<i>Ambu</i>	<i>Total</i>									
Montant Total										
Répartition										100%

Objectif du tableau : Connaître la répartition analytique des charges nettes par section et leur poids relatifs dans le total de l'établissement.

Sources : Feuille « cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » des tableaux de contrôles.

Action : En cas de valeurs aberrantes ou atypiques, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

5.4. Montant des charges nettes majorées des SAC PSY (LM via les clés de répartition)

Type d'hospitalisation	SA	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Montant total charges nettes	Charges de LM via les clés	Charges de SAMT (avec LM via les clés)	Montant imputé LGG	Montant imputé STR	Montant Total charges nettes majorées	Répartition
HC	SAC 1									
HC	SAC 2									
<i>HC</i>	<i>Total</i>									
HP	SAC 3									
HP	SAC 4									
<i>HP</i>	<i>Total</i>									
Ambu	SAC 5									
Ambu	SAC 6									
<i>Ambu</i>	<i>Total</i>									
Montant Total										
Répartition										100%

Objectif du tableau : Connaître la répartition analytique des charges nettes par section et leur poids relatifs dans le total de l'établissement.

Sources : Feuille « CNmaj Cli » des tableaux de contrôles si l'établissement a déclaré des clés de répartition pour le déversement des SA de LM.

Action : En cas de valeurs aberrantes ou atypiques, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

5.5. Coût journalier des SAC et activités spécifiques PSY (LM au prorata du titre 2)

SA	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Charges nettes majorées (LM au prorata du titre 2) N	Nombre d'UO RTC N	Coût Journalier N	Charges nettes majorées (LM au prorata du titre 2) N-1	Nombre d'UO RTC N-1	Coût Journalier N-1	Evolution par rapport à N-1
SAC 1									
PSY001									

Objectif du tableau : s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts journalier par section d'une année sur l'autre.

Sources : Feuilles « CNmaj Cli » et « CNmaj Act. Spé. » des tableaux de contrôles.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

5.6. Coût journalier des SAC et activités spécifiques PSY (LM via les clés de répartition)

SA	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Charges nettes majorées (LM via les clés) N	UO RTC N	Coût Journalier N	Charges nettes majorées (LM via les clés) N-1	UO RTC N-1	Coût Journalier N-1	Evolution par rapport à N-1
SAC 1									
PSY001									

Objectif du tableau : s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts journalier par section d'une année sur l'autre.

Sources : Feuilles « CNmaj Cli » et « CNmaj Act. Spé. » des tableaux de contrôles si l'établissement a déclaré des clés de répartition pour le déversement des SA de LM.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.